

**ORDRE DU JOUR DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU LUNDI 2 MARS 2026
Séance : 19h00
Lieu : Espace JEAN GABIN à CHAPONNAY**

FINANCES	Présentés par
D.2026.10 – 1) Vote du compte financier unique 2025 - budget principal	Mireille BONNEFOY, Vice-présidente déléguée aux finances
D.2026.11 – 2) Vote du compte financier unique 2025 - budget annexe EMO	
D.2026.12 – 3) Vote du compte financier unique 2025 - budget annexe ZI Charvas 2	
D.2026.13 – 4) Bilan des acquisitions et des cessions pour l'année 2025	
D.2026.14 – 5) Affectation du résultat du budget principal	
D.2026.15 - 6) Vote du budget primitif 2026 – Budget principal	
D.2026.16 – 7) Révision de l'AP/CP pour le projet de requalification de la piscine de St Symphorien d'Ozon	
D.2026.17 – 8) Création d'une AP/CP pour le projet de requalification du Chapotin à Chaponnay – Tranche 3 - rue Marius Berliet	
D.2026.18 – 9) Affectation du résultat du budget annexe Ecole de Musique de l'Ozon	
D.2026.19 – 10) Vote du budget primitif 2026 – budget annexe de l'Ecole de Musique de l'Ozon (EMO)	
D.2026.20 – 11) Participation 2026 du budget principal au budget annexe Ecole de Musique de l'Ozon (EMO)	
D.2026.21 – 12) Participation 2026 du budget annexe de l'Ecole de Musique de l'Ozon (EMO) au budget principal	
D.2026.22 – 13) Vote du budget primitif 2026 – budget annexe zone industrielle de Charvas 2	
D.2026.23 – 14) Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) 2026	
D.2026.24 – 15) Adhésions à différentes instances pour l'année 2026	
D.2026.25 – 16) Attribution de subventions aux associations et organismes publics pour l'année 2026	
D.2026.26 – 17) Vote des taux d'imposition des taxes directes locales 2026 et mise en réserve d'une fraction de taux de CFE	Pierre BALLELIO, Président

SITOM	Présentés par
D.2026.27 – 18) Vote du produit et des taux de TEOM pour l'année 2026	Pierre BALLELIO, Président
D.2026.28 – 19) Fiscalisation de la redevance spéciale de la commune de Ternay	
D.2026.29 – 20) Fiscalisation de la redevance spéciale de la commune de Chaponnay	
D.2026.30 – 21) Fiscalisation de la redevance spéciale de la commune de Communay	
D.2026.31 – 22) Fiscalisation de la redevance spéciale de la commune de Saint Symphorien d'Ozon	
D.2026.32 – 23) Fiscalisation de la redevance spéciale de la commune de Sérézin-du-Rhône	
D.2026.33 – 24) Contrat d'enlèvement des déchets non ménagers de la CCPO avec le SITOM	
ADMINISTRATION GENERALE	Présentés par
D.2026.34 – 25) Dates et lieux des conseils communautaires du 15 mars au 30 mai 2026	Pierre BALLELIO, Président
D.2026.35 – 26) Modification du règlement intérieur de la Communauté de Communes du Pays de l'Ozon	
D.2026.36 – 27) Création d'un emploi permanent sur le fondement de l'article L. 332-14 du code général de la fonction publique	
PATRIMOINE	Présenté par
D.2026.37 – 28) Signature du marché global de performance et dépôt des autorisations du droit des sols dans le cadre du projet de requalification de la piscine de Saint Symphorien d'Ozon	Jean-Philippe CHONE, Vice-président délégué au patrimoine
MOBILITES ET DEPLACEMENTS	Présenté par
D.2026.38 – 29) Attribution de subventions à destination des écoles primaires du territoire du Pays de l'Ozon mettant en œuvre des cours d'enseignement à la pratique du vélo pour l'année 2026	Jean-Philippe CHONE, Vice-président délégué aux mobilités et aux déplacements
EXTENSION DES PARCS D'ACTIVITES	Présentés par
D.2026.39 – 30) ZAC « Charvas II » - Approbation du traité de concession d'aménagement et autorisation de signature	Nicolas VARIGNY, Vice-président délégué à l'extension des parcs d'activités
D.2026.40 – 31) ZAC « Charvas II » - Cession des parcelles cadastrées appartenant à la CCPO au concessionnaire attributaire de la concession	

Décisions du Président :

N°04.26 : Signature de la convention de partenariat dans le cadre de l'opération de développement de nouveaux parcours et de faire évoluer l'application mobile « Les Gnolus » sur le territoire de la CCPO

Montant : /

Organisme : EPIC Maison Départementale Rhône Tourisme

- N°06.26 : Signature du contrat n°2026.03.00 pour l'entretien annuel du portail des logements de la gendarmerie
 Montant : 450.00 € HT soit 540.00 € TTC annuel
 Société : RHONE PORTAILS
- N°07.26 : Signature du contrat n°2026.04.00 pour l'entretien annuel des éclairages de secours des blocs autonomes de la CCPO, des gymnases et de la gendarmerie
 Montant : Entretien des blocs de secours des bureaux de la CCPO : 182 € HT soit 218.40 € TTC ;
 Entretien des blocs de secours du gymnase Ravareil : 481 € HT soit 577.20 € TTC ;
 Entretien des blocs de secours du gymnase Hector Berlioz pour 325 € HT soit 390 € TTC ;
 Entretien des blocs de secours de la gendarmerie pour 117 € HT soit 140.40 € TTC
 Soit un montant annuel total de 1 105 € HT soit 1 326 € TTC.
 Société : LUMINEM

Décisions du Bureau :

- N°B02.26 : Autorisation de signature du contrat n°2026.05.00 relatif au réaménagement du carrefour et à la création d'un parking, rue d'Avesnes, à CHAPONNAY (Marché subséquent N°1)
 Montant : 167 724.42 € HT soit 201 269.30 € TTC
 Société : SPIE BATIGNOLLES TP AURA
- N°B03.26 : Autorisation de signature de l'avenant de transfert au contrat n°2024.40.00 relatif au remplacement de la société Consulting STL (arrêt d'activité de M.GUERGOUZ en tant qu'entrepreneur individuel) par la société Consulting Sport Loisirs Tourisme (dont il est le dirigeant) et co-traitant de la Société ARTELIA, pour la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour une étude de faisabilité, les études de programmation, la passation et le suivi d'un marché global de performance (MGP) pour la rénovation de la piscine de SAINT SYMPHORIEN D'OZON
 Montant : sans incidence financière
 Société : Consulting Sport Loisirs Tourisme
- N°B04.26 : Acquisition des parcelles cadastrées section AK n°283p1, AK n° 283p2, AK n°286p et AK n°287 pour une surface totale de 355 m², commune de Ternay, sise Rue Neuve, pour le projet de création d'un aménagement cyclable Rue Neuve à Ternay
 Montant : euro symbolique
 Propriétaire : privé
- N°B05.26 : Acquisition d'une partie d'une parcelle cadastrée section AC n°63, pour une surface totale de 758 m², commune de Ternay, sise Route de Sérézín, pour le projet d'aménagement d'une voie cyclable et piétonnière Route de Sérézín à Ternay
 Montant : 2 300 € pour le foncier et 1 € du m² d'indemnité d'éviction pour le fermier, soit 758 €.
 Propriétaire : privé
- N°B06.26 : Autorisation de signature de l'avenant n°2 au marché n°2025.21.01 relatif aux modifications du projet initial en cours d'exécution du marché dans le cadre des travaux d'aménagement des espaces publics du centre-bourg de Ternay – Lot 1 : Démolitions, terrassements, soutènements, revêtements de sol
 Montant : incidence financière + 8,45%, soit 41 120 € HT et 49 344 € TTC passant le nouveau montant du marché (hors tranches optionnelles non affermies à ce jour) à :
 527 806,30 € soit 633 367.56 € TTC correspondant aux travaux exécutables
Tranche ferme : 376 303,20 € HT soit 451 563,84 € TTC ;
Tranche optionnelle n°1 : 151 503,10€ HT soit 181 803,72 € TTC ;
 Société : ROGER MARTIN AUVERGNE RHONE ALPES